

RELEVÉ DE DECISIONS

Conseil de l'Institut du 9 avril 2024

(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

1. Procès-Verbal du conseil de l'institut du 27 février 2024

Le procès-verbal du Conseil de l'Institut du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur la réforme de la formation des enseignants à venir

Les informations suivantes sont données et commentées :

- Un déplacement des concours de la fin du M2 à la fin de la L3 dès la session 2025 avec dispense des épreuves d'admissibilité pour les étudiants inscrits en LPPE
- Une formation sur 5 ans avec 2 années plus « professionnalisantes » et rémunérées
 - Une licence spécifique pour les professeurs des écoles (LPPE)
 - Une licence disciplinaire avec ajout de modules pour les concours du second degré.
- Disparition progressive des AED pré pro
- Calendrier
 - Rentrée 2024 : augmentation des inscriptions dans les parcours PPPE et adaptation de ce qui existe avec ajout de modules pour le second degré et le premier degré
 - Rentrée 2025 : nouvelle licence : LPPE avec disparition des parcours PPPE – au moins une licence par académie
- Structure de formation : Transformation progressive des INSPE en ENSP (École Normale Supérieure du Professorat).

La motion ci-dessous présentée par les élus FSU est approuvée avec 19 voix POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS

« Le conseil de l'Inspé Centre Val de Loire exprime sa vive inquiétude face à la réforme annoncée de la formation des enseignants et enseignantes, sur son contenu comme sur les conséquences pour toutes et tous (étudiants et personnels). Il s'agit en effet de la quatrième réforme de ce type en 14 ans, annoncée 2 ans après le début de la mise en place de la précédente, avant tout bilan outillé. Le calendrier proposé est intenable et sera source de souffrance pour les étudiants les collègues concernés, déjà épuisés par les multiples réformes.

Nous demandons le report du projet à la session 2026 et l'ouverture de réelles négociations avec l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants et des personnels éducatifs. »

3. Les conseils de l'Institut

3.1. Election du président du Conseil de l'Institut

M. Joel LEBEAUME est élu président du conseil de l'Institut.

3.2 Election des 6 personnalités extérieures désignées par le conseil de l'Institut pour le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Sur les sept personnalités extérieures présentées, les six retenues pour siéger au COSP sont :

- M. Pierre CAUTY, chef de département à l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation ;

- M. Christophe GASPARD, directeur général de l'association régionale pour le développement des qualifications et des actions de formations – Ecole régionale du travail social ;
- M. Mathieu JUCHET DIEULOUARD, directeur-formateur au centre de ressources illettrisme et analphabétisme du Loiret ;
- M. Vincent LEBOIS, chargé de mission enseignement supérieur à Chartres métropole ;
- Mme Pascale LOYER-GALLEGOS, déléguée départementale de la section de l'association générale des enseignants des écoles maternelles du Loiret ;
- Mme Maud Venturini, directrice de la stratégie et des relations extérieures à France travail.

4. Le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens 2023-2024

Le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) est adopté à l'unanimité.

5. Formations

5.1. Le barème pour le classement des candidatures MEEF1D

Le barème pour le classement des candidatures au MEEF1D est adopté à l'unanimité.

5.2. Ouverture d'une option facultative d'espagnol aux épreuves de certification CAPEFE

L'ouverture de l'option facultative d'espagnol pour la rentrée 2024 est adoptée à l'unanimité.

5.3. Augmentation du tarif d'inscription à la certification CAPEFE

L'augmentation du tarif de la certification de 50 à 58 euros pour les stagiaires de la formation professionnelle issus du SEFCO, les enseignants et personnels d'éducation titulaires en poste dans notre académie et de 50 à 80 euros pour les candidats libres sont adoptées avec 12 voix POUR, 3 CONTRE, 6 ABSTENTIONS

5. Campagne d'emploi pour la rentrée 2024

La campagne d'emploi pour la rentrée 2024 est présentée pour un premier échange.

6. Questions diverses

La motion suivante présentée par les élus FSU est approuvée avec 15 voix POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS

Du fait de la succession de réformes de la formation des enseignants et enseignantes (4 en 14 ans), de l'étalement géographique des sites d'enseignement et de la diversité des disciplines enseignées, le conseil de l'Inspé Centre Val de Loire constate les difficultés structurelles auxquelles doivent faire face de nombreuses formatrices et nombreux formateurs pour assurer un service complet. Il salue leurs efforts pour prendre en charges de nouveaux enseignements répondant aux besoins et les déplacements consentis pour intervenir sur plusieurs sites. Dans ces conditions, la responsabilité des situations de sous-service ne peut être attribuée aux seules formatrices et formateurs. Le conseil salue le travail entrepris à l'initiative de la direction visant à la création d'un outil facilitant l'établissement de services d'enseignement avant le début de l'année académique, outil jusqu'à présent inexistant.

Joël Lebeaume



Président du Conseil de l'INSPE Centre-Val de Loire